

<https://enseignants.se-unsa.org/Et-si-je-sollicitais-le-medecin-du-travail>



Et si je sollicitais le médecin du travail ?

- Qualité de vie au travail - Santé au travail -

Date de mise en ligne : vendredi 15 mars 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

AED, AESH, CPE, enseignants ou PsyEN, nous pouvons bénéficier tout au long de notre carrière de visites auprès du médecin du travail, et plus largement auprès du service de la médecine de prévention.

Pourquoi demander une visite médicale ?

D'une part, sont obligatoires des visites de deux catégories : quadriennale pour les agents bénéficiant d'une surveillance particulière et quinquennale dite visite d'information et de prévention. Faute d'une médecine de prévention à la hauteur du nombre de personnels de l'Éducation nationale, ces visites ne sont jamais mises en place !

D'autre part, peuvent relever d'une demande de l'agent des visites pour initier le droit à bénéficier d'une surveillance particulière, demander un aménagement de travail ou encore demander des bonifications dans le cadre des mouvements inter et intra.

Que l'on souhaite voir appliquer notre droit à une visite obligatoire ou que l'on ait un besoin spécifique au regard de sa situation, on a donc tous intérêt à savoir comment effectuer une demande auprès du médecin du travail. D'autant que ce dernier est seul habilité à proposer des aménagements de poste de travail ou de conditions d'exercice des fonctions justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé.

Comment effectuer sa demande ?

Demander une visite médicale consiste à adresser un courrier à son supérieur hiérarchique sans que l'administration n'ait à en connaître le motif. Cependant en cas d'envoi d'une demande sans cette précision, il sera opportun d'envoyer pour information copie de sa demande en précisant le motif directement au secrétariat de la médecine de prévention afin que le traitement de la demande soit fait dans des délais correspondant au besoin.

Deux types de courrier sont donc possibles pour chaque situation :

- un courrier simple demandant à bénéficier d'un rendez-vous avec le médecin du travail et valable dans toutes les situations
- ou un courrier spécifique demandant à bénéficier d'un rendez-vous avec le médecin du travail et indiquant dans quel cadre la demande est faite.

Parce que l'accompagnement des personnels en matière de santé et de conditions de travail est essentiel pour le SE-Unsa, ses équipes disposent des modèles de courrier adaptés à la situation de chacun et aide à leur rédaction selon les besoins et les attentes.

[>> Je contacte mon équipe locale du SE-Unsa](#)

Chaque année, le SE-Unsa dénonce le défaut de suivi médical obligatoire des personnels de l'Éducation nationale. Il exige de l'employeur la mise en place d'équipes pluriprofessionnelles de santé sur chaque territoire et à la hauteur du nombre d'agents.

Mieux vivre mon métier avec le SE-Unsa

Pour demander l'accompagnement *Ma santé & moi* du SE-Unsa, il vous suffit de compléter [le formulaire en ligne](#) !

Vous pourrez ainsi commander gratuitement la publication *Ma santé & moi, l'essentiel* et bénéficierez tout au long de l'année :

Et si je sollicitais le médecin du travail ?

- d'informations régulières pour savoir prendre soin de soi ;
- d'alertes à chaque nouveauté parmi les dispositifs de santé des personnels ;
- de communications relatives à la prise en compte des difficultés de santé au cours d'une carrière ;
- d'un accompagnement par nos équipes locales pour connaître les professionnels et dispositifs de santé
Éducation nationale de son territoire.